



ASSEMBLÉE NATIONALE

9ème législature

Reglementation

Question écrite n° 59650

Texte de la question

M Georges Hage attire l'attention de M le ministre de l'équipement, du logement et des transports sur l'émotion légitime que soulève l'application prochaine du permis à points. Compte tenu des protestations fondées qu'avancent les conducteurs professionnels (taxis, routiers) et du fait que le Gouvernement n'a pas soumis à discussion le projet de loi sur la sécurité routière qu'il avait pourtant promis lors de la discussion de cette loi, il lui demande de ne pas mettre en œuvre le permis à point le 1er juillet prochain et de procéder à une large consultation pour préparer sa révision.

Texte de la réponse

Reponse. - Afin de répondre aux préoccupations exprimées à la suite de l'entrée en vigueur du permis à points, le Premier ministre a décidé de constituer une commission de suivi. Cette commission, présidée par M Jacques Roche, comprend des représentants de l'ensemble des parties concernées (organisations professionnelles, associations d'usagers, administrations, etc). Elle est chargée d'examiner l'ensemble des observations et des suggestions suscitées par cette importante réforme destinée à réduire le nombre et la gravité des accidents de la route. Quatre groupes de travail ont été mis en place par le président Roche, chargés respectivement d'orienter leurs réflexions sur l'impact du permis à points sur la sécurité routière, sur les spécificités des professionnels, sur le cadre social du transport et enfin sur l'insertion du dispositif « permis à points » dans le système des sanctions. Ces groupes se réunissent régulièrement depuis le 16 juillet dernier et poursuivront leurs travaux au cours des mois d'août et de septembre afin de déboucher sur la transmission d'un premier rapport d'étape au Premier ministre dans la deuxième quinzaine du mois de septembre, précédant la remise du rapport définitif courant du mois de novembre. Ces initiatives démontrent la ferme volonté du gouvernement, tout en respectant le vote exprimé par le Parlement en juillet 1989, de prendre en compte les préoccupations manifestées par les usagers de la route. Son objectif demeure toujours l'amélioration de l'efficacité de la lutte contre l'insécurité routière.

Données clés

Auteur : [M. Hage Georges](#)

Circonscription : - Communiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 59650

Rubrique : Permis de conduire

Ministère interrogé : équipement, logement et transports

Ministère attributaire : équipement, logement et transports

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 6 juillet 1992, page 2993